

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

<p>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</p>

<p>Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2022</p>

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de l'association SIPAR,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 26 mai 2023

CMS EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Claude CORNUOT

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SIPAR

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de l'association SIPAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant :

- 9. Reprise de la comptabilité du Cambodge.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que les autres documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mai 2023

CMS EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Claude CORNUOT



COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Valeurs en euros

	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	410 638,58	425 265,39
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Vente de prestation de services	15 182,43	15 546,09
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	2 776,90	533 312,23
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
Dons manuels	59 458,07	52 735,26
Mécénats	527 137,72	665 880,05
Legs, donations et assurances-vie		
<i>Contributions financière</i>	51 339,94	8 143,15
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	752 551,00	312 566,80
Autres produits		
TOTAL 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 819 084,64	2 013 448,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	264 790,31	207 344,54
Variation stock	-13 288,07	-78 179,56
Autres achats et charges externes	630 137,90	594 649,11
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitement	577 015,38	492 317,16
Charges sociales	18 518,95	18 094,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	471,02	347,08
Dotations aux provisions		74 000,00
Reports en fonds dédiés	335 503,00	688 672,00
Autres charges	1 290,00	
TOTAL 2 - CHARGES D'EXPLOITATION	1 814 438,49	1 997 245,16
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	4 646,15	16 203,81
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 871,27	4 190,00
Reprise sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change	10 485,56	17 641,12
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3 - PRODUITS FINANCIERS	20 356,83	21 831,12
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 4 - CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (3-4)	20 356,83	21 831,12
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4)	25 002,98	38 034,93



COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Valeurs en euros

	2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	114,94	367,81
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL 5- PRODUITS EXCEPTIONNELS	114,94	367,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL 6- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	114,94	367,81
Participation des salariés aux résultats (7)		
Impôts sur les bénéfices (8)		
TOTAL DES PRODUITS (1+2+5)	1 839 556,41	2 035 647,90
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)	1 814 438,49	1 997 245,16
EXCEDENT OU DEFICIT	25 117,92	38 402,74
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	39 875,00	44 000,00
Bénévolat		
TOTAL	39 875,00	44 000,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	39 875,00	44 000,00
TOTAL	39 875,00	44 000,00

1. Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour but de contribuer à l'éducation des populations défavorisées, en particulier par le développement de la lecture à travers des bibliothèques, la formation des animateurs et l'édition de livres.

Son activité principale s'exerce en Asie du Sud-est et en particulier au Cambodge.

L'association s'emploie à rechercher des fonds publics et privés pour soutenir son action.

2. Description des missions sociales

Aujourd'hui, Sipar est engagé auprès des populations les plus défavorisées du Cambodge. Centrée sur le développement de la lecture, de l'éducation par l'accès aux livres et la lutte contre l'illettrisme, l'association opère dans les 25 régions du Cambodge avec un seul objectif : faire du livre un levier d'éducation, le porter et le rendre accessible aux populations les plus démunies. Avec près de 20% de la population Cambodgienne ne maîtrisant pas l'écrit, les programmes de Sipar contribuent à développer l'accès à la connaissance, à l'éducation et à aider les jeunes comme les adultes à progresser sur la voie de l'écrit. Sipar est engagé auprès des populations les plus défavorisées du Cambodge. Centrée sur le développement de la lecture, de l'éducation par l'accès aux livres et la lutte contre l'illettrisme, l'association opère dans les 25 régions du Cambodge avec un seul objectif : faire du livre un levier d'éducation, le porter et le rendre accessible aux populations les plus démunies. Avec près de 20% de la population Cambodgienne ne maîtrisant pas l'écrit, les programmes de Sipar contribuent à développer l'accès à la connaissance, à l'éducation et à aider les jeunes comme les adultes à progresser sur la voie de l'écrit.

3. Description des moyens mis en œuvre

La gouvernance de l'association est assurée par un Conseil d'Administration de 13 membres, dont un Bureau de 6 membres, à Versailles.

L'entité cambodgienne est sous l'autorité d'un Directeur Général qui rapporte au CA.

Pour la réalisation de ses activités, l'association dispose :

- d'un siège à Versailles avec 2 salariés à temps partiel
- d'un bureau à Phnom Penh au Cambodge avec 61 salariés à temps complet.

4. Faits caractéristiques d'importance significative intervenus pendant l'exercice

Plusieurs éléments ont eu une importance significative sur les comptes clôturés au 31 décembre 2022 et doivent être pris en considération pour comparer l'exercice 2022 aux précédents.

Il faut retenir :

- au niveau des programmes : le démarrage, en mars, du nouveau programme Prisons
- au niveau des activités : le bon déroulement de la plupart de celles prévues au budget
- au niveau financier – l'absence de subventions AFD (celles programmées ayant été versées en 2021), les variations de la parité euro / dollar, le versement de 95 000 € par la Fondation Bellon pour le nouveau programme Prisons.

5. Résumé

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le	31 décembre 2022
Le total du bilan est de	1 254 312.48 €
Fait apparaître un résultat positif de	25 117.92

Règles et méthodes comptables

1. Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations actualisé par le règlement ANC 2020 -08 du 4 décembre 2020 ainsi que le règlement ANC 2021 -02 du 7 juin 2021..
2. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
3. Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
Concernant la valorisation et de dépréciation des stocks, on applique la règle introduite en 2016 (évaluation au prix de revient externe de la production des livres, par collection, lissés sur 2 ans).
4. Immobilisations Corporelles : Très peu de nos acquisitions sont immobilisées puisque, conformément à la législation, seuls sont immobilisés nos achats de mobilier et matériel financés sur les fonds propres du SIPAR. Toutes les acquisitions financées par les sponsors ou institutions sont passées directement en frais.
L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire.
5. Participations, valeurs Mobilières de placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Indemnités de départ en retraite : Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes, compte tenu du faible effectif en France.
Les cotisations retraites au Cambodge ont fait l'objet d'un accord validé par le Conseil d'Administration. Le SIPAR verse à chaque salarié chaque année un mois de salaire sur un compte bloqué restant propriété du SIPAR jusqu'au départ du salarié. Selon les termes du contrat, les fonds peuvent être versés pour raison autre que départ.
7. Rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles ou salariés (art 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006): Tous les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole.
En ce qui concerne les salariés, la moyenne des trois rémunérations mensuelles brutes les plus élevées s'élevait à 2 064 €.
8. Evènements extérieurs : L'exercice 2022 a été marqué par deux évènements d'importance significative au niveau mondial : la maîtrise de la pandémie de Covid-19 et le déclenchement de la guerre en Ukraine.
Pour le Cambodge, qui avait connu une baisse de son PIB en 2019/2020, ces deux évènements n'ont pas interrompu la reprise de la croissance amorcée en 2021, et dans ce contexte économique favorable, SIPAR a pu atteindre ses objectifs 2022.
Pour 2023, nous n'avons pas connaissance de circonstances nouvelles qui remettraient grandement en cause nos programmes.
9. Reprise de la comptabilité du Cambodge : La comptabilité du Cambodge est reprise en « centralisation », d'après la balance analytique pour conserver un détail par programme (pour les classes 6 charges et 7 produits) et la balance générale pour les classes 1 à 5 (comptes de bilan).
Des ajustements sont faits, notamment dans les journaux Maybank, Versailles et OD. Ils concernent les écritures qui sont déjà passées en France, et celles dont le numéro de compte doit être modifié.

Il faut chaque mois :

- Ajuster les soldes de trésorerie PP au cours du mois et passer les écarts en différence de change
- Passer une écriture pour ajuster les remboursements d'emprunt au taux du mois de l'emprunt
- Ajuster le compte des charges payées en France pour les programmes Cambodge puisque la Comptabilité Cambodge est reprise au cours moyen mensuel, des écarts sont inévitables

Les taux de change retenus chaque mois sont ceux de la Banque de France.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Détail du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2022**1. Variation des fonds propres**

	Au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	100 848,46 €			100 848,46 €
Réserves	693 847,04 €	38 402,74 €		732 249,78 €
Résultat	38 402,74 €	25 117,92 €	38 402,74 €	25 117,92 €
Total	833 098,24 €	63 520,66 €	38 402,74 €	858 216,16 €

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 09 juin 2022, le résultat de l'exercice 2021 qui présentait un excédent de 38 402.74 euros a été affecté aux réserves.

2. Dons et subventions

Les subventions de l'AFD (Agence Française de Développement) concernent deux programmes triennaux :

- dans les Prisons du Cambodge (Phase 3 du 1er mars 2019 au 31 mai 2022)
- un programme Employabilité, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024

	Au 31/12/2021	Reçus en 2022	Utilisation en cours d'exercice	Fonds dédiés au 31/12/2022
SUBVENTIONS				
MAE		250,60	250,60	0,00
AFD	389 680,00	-	261 618,00	128 062,00
Municipalité Versailles	900,00	-	900,00	0,00
Autres subventions	1 626,30	-	1 626,30	-
Sous-total	392 206,30	250,60	264 394,90	128 062,00
Partenaire	1 687,00	51 339,94	49 921,94	3 105,00
DONS MANUELS				
Particuliers	59 458,07	-	59 458,07	-
Mécènes	311 650,00	527 137,72	634 451,72	204 336,00
Sous-total	371 108,07	527 137,72	693 909,79	204 336,00
Total Dons et subventions	765 001,37	578 728,26	1 008 226,63	335 503,00

3. Détail des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des fonds affectés à des programmes spécifiques. Les montants non utilisés sur l'année en cours sont reportés sur l'année suivante.

Projets	Fonds dédiés au 31/12/2021	Fonds reçus en 2022	Charges sur projets 2022	Fonds dédiés au 31/12/2022
Subvention d'exploitation	389 680 €	0 €	261 618 €	128 062 €
AFD - Programme Jeunesse	332 273 €		204 211 €	128 062 €
AFD - Programme Prisons	57 407 €		57 407 €	0 €
Partenaires	1 687 €	44 142 €	42 724 €	3 105 €
Partenaires - Projet Jeunesse	1 687 €	44 142 €	42 724 €	3 105 €
Fonds dédiés projets	311 650 €	527 137 €	634 451 €	204 336 €
Bibliobus	96 771 €	210 088 €	276 442 €	30 417 €
Bibliothèques	15 300 €	24 723 €	25 756 €	14 267 €
Jeunesse	68 782 €	61 992 €	79 508 €	51 266 €
Ecoles	70 520 €	0 €	70 520 €	0 €
Prisons	54 005 €	85 758 €	93 714 €	46 049 €
Renouvellement véhicules	5 000 €	11 900 €	16 900 €	0 €
Programmes à préciser		74 244 €	13 941 €	60 303 €
AFECAP	1 272 €	4 551 €	3 789 €	2 034 €
Frais admin	0 €	53 881 €	53 881 €	0 €
TOTAL	703 017	571 279	938 793	335 503

4. Fonds dédiés liés aux legs ou donation

L'association n'a aucune obligation liée à des legs ou donations.

5. Immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS	Au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Au 31/12/2022
Matériel de bureau	7 177,33	809,98	-	7 987,31
Matériel de transport	19 673,33		-	19 673,33
	26 850,66	809,98	-	27 660,64
AMORTISSEMENTS	au 31/12/21	Dotation 2022	Matériel cédé	au 31/12/2022
Matériel de bureau	6 976,28	471,02	-	7 447,30
Matériel de transport	19 673,33			19 673,33
	26 649,61	471,02	-	27 120,63

6. Prêts au personnel Cambodge 2022

Dû au 31/12/2022 en \$	Dû au 31/12/2022 en €
\$18 730,00	17 560,47 €

Sur demande, des prêts à taux zéro avec des modalités de remboursement peuvent être accordés au personnel.

7. Cautions

<u>DETAIL CAUTIONS</u>	Montant en devises \$	Valeur en €
Caution loyer Cambodge	\$2 200,00	2 062,63 €
Caution loyer Versailles		2 216,06 €
Total des cautions		4 278,69 €

A Phnom Penh, la caution est en diminution à la suite du changement de locaux.

A Versailles, elle est réajustée chaque année en fonction du bail.

8. Valorisation du stock

Collection	Stock au 31/12/2021	Stock au 31/12/2022	Variation
I Would like to know (JVS)	30 567,75 €	30 596,29 €	28,54 €
I Would like to read (JVL)	17 030,02 €	16 751,06 €	-278,96 €
Youth Literature (LJ)	13 564,28 €	10 303,96 €	-3 260,32 €
I can read (JPL)	4 707,82 €	5 431,70 €	723,88 €
Discover (Animaux)	13 456,98 €	9 815,24 €	-3 641,74 €
Imagiers (FP/LR/LL/IM)	29 039,41 €	29 632,84 €	593,43 €
First Story (AL)	30 041,71 €	47 894,87 €	17 853,16 €
Life skills (NF)	22 686,10 €	19 500,04 €	-3 186,06 €
Khmer Literature	8 250,04 €	10 264,15 €	2 014,11 €
Hors séries	2 025,93 €	270,72 €	-1 755,21 €
Job orientation	2 841,57 €	2 490,46 €	-351,11 €
Montessori (MT / ML)	6 415,41 €	14 629,65 €	8 214,24 €
Comics series	17 245,50 €	13 579,60 €	-3 665,90 €
Total	197 872,52 €	211 160,58 €	13 288,06 €

Tel que précisé dans les règles et méthodes comptables, on applique la règle introduite en 2016 : évaluation au prix de revient externe de la production des livres, par collection, lissés sur 2 ans.

9. Effectifs

SALARIES VERSAILLES

	Période	Effectif	% horaire mensuel	Mois rémunérés	Total mois
Communication Siège	année	1	49%	12	5,9
	année	1	69%	12	8,2

SALARIES CAMBODGE

	Période	Effectif	Total mois
Salariés	année	61	732

L'effectif, avec 61 personnes au Cambodge (dont 1 expatriée) et 2 salariés à temps partiel à Versailles, compte 3 personnes en plus par rapport à 2021 (1 poste Assistant CRAF, 1 poste Prisons et 1 poste Edition).

10. Dettes et créances

	moins d'1 an	plus d'1 an
<u>CAUTIONS</u>		
Caution loyer Versailles		2 216,06
Caution loyer Cambodge		2 062,63
		4 278,69
Prêts au personnel	17 560,47	
<u>AUTRES CREANCES</u>	38 405,75	
-		
<u>DETTES</u>		
Charges sociales	24 399,00	
Autres dettes	11 728,32	
Produits const d'avance	-	
	36 127,32	

<u>DETAIL DES AUTRES CREANCES</u>		
Charges constatées d'avance		-
Charges constatées d'avance PP		-
	Total Charges payées d'avance	-
Passerelles Numériques		1 194,23
Divers		37,69
	Total Débiteurs divers	1 231,92
Intérêts a recevoir		9 723,60
Recettes livres PP		25 106,23
Dons à recevoir		2 344,00
	Total produits à recevoir	37 173,83
TOTAL CREANCES		38 405,75

Les créances sont sensiblement en baisse par rapport à l'exercice 2021.

<u>DETAIL DES DETTES</u>		
<u>CHARGES SOCIALES</u>		
URSSAF	4ème trimestre	3 250,97
Retraites	4ème trimestre	883,12
GARP	4ème trimestre	311,44
Formation professionnelle	Année	
Prélèvement à la source	4ème trimestre	36,41
Mutuelle	4ème trimestre	2 270,64
	Sous total	6 752,58
<u>Provision congés payés France</u>		6 123,00
	Social France	12 875,58
<u>Fonds de solidarité</u>		8 549,41
<u>Taxe PP</u>		2 974,01
	Social Cambodge	11 523,42
-	Total dettes sociales	24 399,00
<u>AUTRES DETTES</u>		
Débiteurs & Crédeurs Divers		7 149,23
Charges à payer FR		
Charges à payer PP		4 579,09
	Autres dettes	11 728,32
<u>Produits constatés d'avance</u>		-
-	Total Produits constatés d'avance	-
	Total	36 127,32

La diminution des dettes est en grande partie due à l'évolution du fonds de prévoyance. Pour celui-ci, avec la mise en place d'un système de retraite cambodgien, la partie Retraites est maintenant intégrée aux salaires, seule la partie Fonds de solidarité a été conservée.

11.Placements et liquidités

	Valeur d'achat Au 31/12/22	Valeur vente au 31/12/22	Plus ou moins Value
Comptes sur livrets	473 180,56 €	473 180,56 €	-
Capitalisation	331 913,25 €	331 913,25 €	0,00
	805 093,81 €	805 093,81 €	- €
Compte retraites bloqué PP	8 549,41 €		
Total	813 643,22 €		0,00 €

ETAT DES LIQUIDITES AU 31 12 2022

	Montant en devises	Taux	Valeur en euros
Caisse en €			592,00 €
Caisses en \$	\$1 634,64	1,0666	1 532,57 €
TOTAL CAISSES			2 124,57 €
Banques en €			89 410,85 €
Banques en \$	\$82 329,07	1,0666	77 188,33 €
TOTAL BANQUES			166 599,18
TOTAL LIQUIDITES			168 723,75 €
TOTAL TRESORERIE			982 366,97 €

En 2022, le total des placements et liquidités est en baisse par rapport à 2021. Ceci résulte de l'utilisation des subventions de l'AFD versées fin 2021 pour une période de 18 mois.

12. Charges et produits exceptionnels et financiers

DETAIL DES CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	
CHARGES FINANCIERES	
Pertes de change	-
Ecart de conversion	-
TOTAL	-
DETAIL DES PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	
PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts bancaires Cambodge	147,67
Intérêts Comptes sur livret	2 720,23
Intérêts Paraphe CAPI	7 003,37 €
Intérêts compte dollars	-
Gains de change	10 485,56
TOTAL	20 356,83 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Cession d'élément actif	114,94 €
Produit exceptionnel	
TOTAL	114,94 €

13. Valorisation du bénévolat

NOM	% ACTIVITE	DUREE/MOIS	DUREE/AN	BASE ANNUELLE 30 000 €
BITOUZET Christelle	15	11	1	4 125 €
CHAVENTON Bernadette	15	11	1	4 125 €
CROUY Alain	15	11	1	4 125 €
CROS Jean-Louis	15	11	1	4 125 €
DE LANGRE Hervé	10	11	1	2 750 €
DE TARLE Scholastique	5	11	1	1 375 €
DUMAS Damien	5	11	1	1 375 €
DUMAS Jacques	5	11	1	1 375 €
ESCUREL Mara	5	11	1	1 375 €
HENIN Christophe	10	11	1	2 750 €
JEUNEMAITRE Michèle	5	11	1	1 375 €
KERGUENO Jacqueline	15	11	1	4 125 €
LUCAS Patrice	15	11	1	4 125 €
RECAMIER Françoise	5	11	1	1 375 €
VINOT Michèle	5	11	1	1 375 €
				39 875 €

La valorisation est calculée sur la base de rémunération annuelle de 30 000 €, soit 2 500€ par mois, sur la base d'un pourcentage d'activité par mois.